

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/04/11  
N° 05

**DATE DE CONVOCATION :**

7 AVRIL 2023

**DATE D’AFFICHAGE :**

7 AVRIL 2023

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

L’an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Sylvie HÉRON, Martine MALASSIGNÉ, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON.

**Étaient absents excusés :**

Jennifer DIOT donne procuration à Francis BELLUAU

Viviane GROUARD donne procuration à Sylvie HÉRON

Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER

Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON

Karine NÉEL donne procuration à Anne-Marie GARNIER

Laëtitia ROSI

**Secrétaire :** Alain GALLET

**OBJET : Créations et suppressions d’emploi dans le cadre des avancements de grade**

Vu la délibération 2023/04/11 n° 4 du 11 avril 2023 acceptant de promouvoir au grade supérieur 6 agents, il est nécessaire de créer les emplois correspondants au nouveau grade de ces agents.

En conséquence, il est proposé :

■ - la suppression à compter du **1<sup>er</sup> mai 2023** de trois emplois permanents à temps complet d’adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe et la création, à compter de cette même date, de trois emplois permanents à temps complet d’adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. Les emplois concernés sont créés au sein des services techniques en qualité d’agents en charge de l’entretien et de la maintenance des bâtiments au sein du pôle « bâtiments ».

■ - la suppression à compter du **1<sup>er</sup> mai 2023** d’un emploi permanent à temps complet d’adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe et la création, à compter de cette même date, d’un emploi permanent à temps complet d’adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. L’emploi concerné est créé au sein des services scolaires en qualité d’agent polyvalent affecté principalement à la garderie périscolaire et à la cantine scolaire.

■ - la suppression à compter du **1<sup>er</sup> juin 2023** de deux emplois permanents à temps complet d' Agent Technique Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) principal de 2<sup>e</sup> classe et la création, à compter de cette même date, de deux emplois permanents à temps complet d'Agent Technique Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) principal de 1<sup>ère</sup> classe. Les emplois concernés sont créés au sein des services scolaires en qualité d'ATSEM affecté principalement au soutien des instituteurs de l'école maternelle, à la garderie périscolaire et à la cantine scolaire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les créations et les suppressions de postes présentées ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés les créations et les suppressions de postes présentées.

Fait à Marolles-les-Braults, le onze avril deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,  
Maire,